

Free Mobile se met les MVNO à dos

À peine Free Mobile a-t-il communiqué [ses offres d'accueil des opérateurs de réseau mobile virtuel](#) (MVNO) qu'il s'en attire les foudres. Une offre que nous qualifions de peu attractive. Un avis que les MVNO semblent pour le moins partager, d'autant plus déçus qu'ils espéraient probablement beaucoup de la filiale d'Iliad pour développer leurs offres.

« Ces tarifs constituent un véritable camouflet infligé à l'ARCEP », note Alternative Mobile, qui réunit nombre d'acteurs du secteur en France (Afone, Auchan Télécom, Carrefour Interactive, Coriolis Télécom, Lebara, NRJ Mobile, Omea Télécom, Ortel Mobile, Prixtel et Transatel) à l'exception notable de Virgin Mobile, qui revendique la place de premier opérateur virtuel. « À titre d'illustration, le simple abonnement mensuel d'accès (avant même le paiement des communications) est déjà à 2 euros HT par mois, soit plus cher que l'offre de détail de Free Mobile à 2 euros TTC par mois comprenant une heure de communication et soixante SMS ! », enrage l'association.

Selon Alternative Mobile, les offres d'accueil de Free Mobile ne permettent donc pas d'offrir un espace concurrentiel aux alternatifs. Or, c'était précisément l'une des obligations de Free dans le cadre de l'obtention de la quatrième licence 3G. L'Autorité *« avait accordé à Free Mobile sa meilleure note sur le critère de l'animation de la concurrence, compte tenu de ses engagements en direction des MVNO »*, rappelle l'association. Raté.

Évincer la concurrence

Pour Alternative Mobile, la stratégie de Free Mobile est claire : *« évincer massivement et rapidement »* la concurrence, notamment des MVNO dont le nouvel entrant a déjà écrasé la stratégie avec ses propres offres très *low cost* (forfait à 2 euros les 60 minutes/SMS, et 20 euros la voix illimité/3 Go) avant de *« remonter les prix au détriment du consommateur et à l'abri de toute concurrence »*.

En conséquence, le regroupement des MVNO en appel au régulateur. *« Alternative Mobile compte sur l'ARCEP et sur l'Autorité de la Concurrence pour s'emparer sans attendre de cette situation, pour que la lettre et l'esprit des engagements souscrits par Free Mobile, qui conditionnaient la délivrance de sa licence, soient respectés dans les meilleurs délais. »*.

Une demande qui fait suite à celle des syndicats des opérateurs qui soupçonnent le nouvel entrant de n'avoir [pas activé son réseau mobile](#). De son côté, SFR a transmis à l'Arcep [des mesures du nouveau réseau](#) alors que l'Autorité entend [procéder à de nouvelles mesures](#). Un mois après le lancement des offres, Free Mobile est donc toujours autant attaqué...